Mur de soutènement voisin

Par wika

Bonjour;

Mon voisin souhaite monter un mur de parpaings contre mes palplanches béton(qui ont été posées à quelques centimètres de la limite de propriété mais sur notre terrain pour éviter tout litige.)
afin de rehausser son terrain qui est actuellement en pente.
De ce fait il aura obligatoirement une vue direct sur mon jardin ce qui me pause un souci concernant notre intimité !
Mes questions sont donc les suivantes:
1- a t-il le droit de monter un mur contre mes palplanches ou tout prêt ? ou y a t-il des distances à respecter ?
2- y a t-il une loi sur le vis a vis direct et la hauteur de rehausse d'un terrain ?
merci
cordialement

Par Tisuisse1

Il faut voir ce que dit la réglementation de la commune et votre voisin doit demander une autorisation de travaux ou un permis de construire.